

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Créancecy

dossier n° DP 021 210 20 B0002date de dépôt : **2 mars 2020**demandeur : **Monsieur NIERMONT Alain**pour : **La suppression de deux vélux et le
changement de tuiles**adresse terrain : **2 rue Sainte Baviile, à
Créancecy (21 320)****ARRÊTÉ****A2020-17****de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la déclaration préalable présentée le 2 mars 2020 par Monsieur Alain NIERMONT demeurant 2 rue Sainte Baviile, à Créancecy (21 320);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour la suppression de deux vélux et le changement de tuiles ;
- Sur un terrain situé 2 rue Sainte Baviile, à Créancecy (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 2 mars 2020 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'ordonnance n°427-2020 du 15 avril 2020 publiée le 16 avril 2020 au journal officiel, qui vient modifier les délais d'instructions des autorisations tels qu'ils découlaient de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

ARRÊTE**Article unique**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Créancecy, le 25 mai 2020

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT

